



Office Départemental des Personnes Handicapées
de l'Isère

**ASSEMBLEE GENERALE
18 JUIN 2009**

RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT D'ORIENTATIONS

ODPHI 8 rue du Château 38320 EYBENS

☎ 04 76 62 28 18 – 📠 04 76 62 51 50 – 📧 odphi@orange.fr – <http://www.odphi.fr>

RAPPORT MORAL

Cette 26^{ème} Assemble Générale de l'ODPHI, (25 ans en novembre 2008) s'inscrit dans un contexte encore particulier de réformes, après les lois du 2 janvier 2002, du 11 février 2005 et ses différents décrets. Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase avec la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) qui engage une profonde mutation du secteur médico-social qui ne manque pas de nous préoccuper par les orientations envisagées et ceci, plus précisément pour le secteur qui nous concerne. Conscients de cette mutation qui devrait s'opérer à l'orée 2010, l'ODPHI a cherché à s'informer, à informer ses adhérents, à comprendre, dans le cadre d'une soirée de la Grange le contenu des réformes générales des politiques publiques et de la mise en place des Agences Régionales de Santé.

Devrions-nous en rester là tant nos interrogations sont multiples ? Quels seront demain nos interlocuteurs ? Quelle place aura le mouvement associatif ? Dans quelles relations de proximité ? Comment s'opérera la représentation des personnes handicapées ? Quelle sera la place réelle du secteur médico-social par rapport aux grosses structures hospitalières et sanitaires, même si nous avons l'assurance que le financement par le système de fongibilité asymétrique ne devrait pas pénaliser notre secteur dans la prise en compte de ses besoins ? Comment se structureront les appels d'offre ? Ne va-t-on pas entrer dans une concurrence sauvage inter-associative et ouvrir plus encore la porte aux entreprises privées ? Ne va-t-on pas vers une marchandisation des services publics et de la gestion associative pourtant à but non lucratif ? Où sont l'humanisme et la place de la personne dans cette cohorte de réformes, cet imbroglio de textes parfois contradictoires, souvent anarchiques dans leur chronologie ? Peut-on faire une réforme des outils de l'Etat par regroupement des services publics en engageant ensuite des réformes constitutionnelles (commission Balladur) ?

Le 5^{ème} risque, tel qu'il est engagé pose aussi question, car au lieu de se baser sur le principe de solidarité nationale et d'une protection sociale universelle, il serait fait appel à une participation financière de l'usager ou aux assurances privées. Avec l'association Alertes qui œuvre pour la qualité de vie des personnes âgées, nous pensons que les personnes âgées et les personnes handicapées, dont les revenus d'existence sont déjà en dessous du seuil de pauvreté, ne peuvent être une fois de plus taxées. Dans la suite de la manifestation commune d'octobre 2008 pour défendre la protection sociale, nous serons solidaires et actifs pour que cessent les inégalités.

Dans ce nouveau contexte de politique de santé, comment l'ODPHI doit se positionner et agir entre la volonté de régionalisation initiée par l'Etat à travers la Loi HPST et une démarche de territorialisation déjà engagée par le département de l'Isère ?

Toutes ces questions se doivent d'alimenter les réflexions menées au sein de l'ODPHI, il conviendra, sans aucun doute, que nous adoptions pour l'avenir une démarche de vigilance réaliste que nous partagerons avec les personnes handicapées, les familles, les professionnels et nos partenaires associatifs.

Il n'en reste pas moins qu'au cours de cette année 2008/2009, la dynamique d'engagement et la force d'investissement de l'ODPHI sont restées importantes dans tous ses domaines d'intervention et bien au-delà de nos obligations et de ce que la démocratie associative oblige.

Dans les obligations statutaires, les réunions des membres du Bureau et des Conseils d'Administration ont été fréquentes et régulières.

Deux rencontres ont eu lieu avec les présidents d'associations et trois pour le collège des membres associés, regroupant les professionnels mandatés par leurs associations.

Dans nos partenariats institutionnels, nous regrettons que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées **-CDCPH-** ne se soit plus réuni depuis novembre 2007 et qu'il ne puisse assurer pleinement le rôle défini par la loi. Doit-on interpréter cette absence de consultation comme le signe avant-coureur de la réorganisation des services de l'Etat, pour ne pas évoquer le démantèlement des politiques de proximité ?

Nous avons participé à la Commission Exécutive du GIP de la MDPHI **-COMEX-** (2 séances entre décembre 2008 et avril 2009). Nos forces vives ayant été diminuées avec le décès de Joël CHAPRON, nous devons nous remobiliser pour une participation plus constructive. Joël a été, dans ses fonctions de responsable départemental de l'APF particulièrement actif à nos côtés, très présent par une analyse précise des situations et une prise de parole forte, un des acteurs principaux de cette instance. A ce jour, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

L'ODPHI est présent à la **Coordination Départementale pour l'autonomie** avec quatre administrateurs (Marielle LACHENAL, Nelly MARONI, Josiane MONNET et moi-même).

Cette coordination s'est réunie en décembre 2008 et fin mai 2009, lors de la semaine de l'autonomie qui a vu l'inauguration de la Maison Départementale de l'Autonomie. A cette occasion un hommage a été rendu à Gisèle PEREZ, Vice-présidente chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées et de la santé, par André VALLINI, Président du Conseil général, hommage auquel nous souscrivons pleinement.

Nous avons réuni par trois fois nos représentants dans les **treize coordinations territoriales de l'autonomie**, afin de faire le point de l'avancement de l'état des lieux et des préoccupations de chaque territoire. Notre représentation se doit d'être la plus régulière possible afin de pouvoir partager nos connaissances avec les techniciens territoriaux sur le secteur du handicap qui est moins connu que celui des personnes âgées. Il est nécessaire que s'établisse une véritable convergence entre ces deux secteurs, si nous voulons que les prochains schémas 2011-2016 correspondent aux besoins actuels de santé publique.

Il nous a été rapporté une disparité de pilotage entre les territoires, ce qui pourrait laisser craindre à l'avenir des écarts dans la mise en œuvre des actions, en particulier les actions prioritaires définies par la CORDA de décembre 2008 et les réflexions qui pourraient être portées pour engager les prochains schémas départementaux. La décentralisation a fait craindre des écarts de traitements sociaux sur l'hexagone, qui existent notamment pour l'APA, gardons-nous d'un traitement non homogène sur le département.

Notre travail s'est poursuivi au sein de **groupes de réflexion** ; certains se sont arrêtés, tels «handicap et soins», «accueil temporaire» et «loisirs». Les groupes «enfance, adolescents et jeunes adultes», «polyhandicap», «service d'activité de jour» et «surdit  », ont perdur   et seront d  velopp  s dans le rapport d'activit  . Un nouveau groupe sur «la place des parents» a vu le jour en septembre 2008.

Le Comit   de veille a poursuivi son travail de vigilance et s'est surtout consacr   aux probl  matiques li  es    la prestation de compensation du handicap (**PCH**), en particulier pour les enfants. Sous l'impulsion d'une de nos associations adh  rentes, un sous-groupe a   labor   un questionnaire qui a   t   propos      l'ensemble de nos adh  rents afin d'avoir un retour sur les probl  mes rencontr  s lors du traitement des dossiers de demande de prestations. Une synth  se a   t   pr  sent  e et remise    Madame la Vice-pr  sidente du Conseil g  n  ral en COMEX. Il est du devoir de l'ODPHI de faire remonter les besoins des personnes handicap  es de l'Is  re et de faire progresser la mise en   uvre de la loi du 11 f  vrier 2005.

L'annonce de la carte scolaire 2009/2010, annon  ant des suppressions de postes d'enseignants et de directeurs p  dagogiques et l'  ventuelle d  scolarisation des enfants de plus de 16 ans dans les   tablissements m  dico-sociaux, a fait r  agir un certain nombre de parents et d'associations gestionnaires d'  tablissements et nous a conduits    r  unir un groupe de r  flexion sur la **scolarisation**. Quelques s  ances de travail ont permis de faire le point sur les r  formes en cours et    venir, ainsi que sur l'  tat des lieux des moyens accord  s sur le d  partement.

Nous avons   t   re  us par deux fois par Madame LESKO, Inspectrice d'Acad  mie et par Monsieur BATAILLER, Inspecteur d'Acad  mie Adjoint sur ces graves sujets. Les rencontres ont   t   cordiales et constructives. La r  organisation de la scolarisation dans le secteur m  dico-social nous a   t   confirm  e. Il semblerait qu'il y a effectivement une redistribution de moyens pour favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire, avec des cr  ations de postes en Unit  s P  dagogiques d'Int  gration (UPI) coll  ges et UPI lyc  es, en particulier, ce dont nous nous r  jouissons. Cependant le souci de la scolarisation des plus de 16 ans reste entier, car les postes d'enseignants d  pendraient semble-t-il du Rectorat et non de l'Inspection d'Acad  mie. Un r  ajustement devrait intervenir    la rentr  e de septembre 2010, en concordance avec le d  cret du 2 avril 2009, sur les r  gles de coop  ration entre l'Education nationale et les   tablissements m  dico-sociaux, les unit  s d'enseignement. Mais les familles pourront-elles supporter ce d  lai de latence au d  triment du d  veloppement des jeunes handicap  s ? Ne sommes-nous pas face    un d  lit de discrimination ? Il nous faudra rester tr  s attentifs et soutenir toute demande de moyens compl  mentaires sur notre d  partement, qui nous le savons, est sous dot   depuis longtemps.

Depuis le début de l'année 2009, un petit groupe composé de personnes de l'ODPHI et du service COEVAL (COOrdination - EVALuation du Conseil général) se rencontrent régulièrement sur différentes thématiques concernant le **suivi du schéma départemental handicap, enfants et adultes**. Assistent aux rencontres pour l'ODPHI des membres du bureau, les quatre administrateurs chargés du suivi du schéma et d'autres personnes suivant les thématiques abordées, telles que les transports, le diagnostic des besoins par territoire, le logement, l'aide aux aidants familiaux ...

Le COEVAL travaille en lien avec la Cellule Observation Prospective du Conseil général et nous espérons que pourra se concrétiser l'observatoire départemental du handicap que l'ODPHI appelle de ses vœux depuis fort longtemps.

Nous regrettons toutefois l'ancien comité de suivi du schéma, qui associait aux côtés des associations, le Conseil général et les services déconcentrés de l'Etat (DDASS, DDTEFP, Education nationale).

Concernant la **communication**, nous avons renforcé cette année notre rôle d'information et de formation auprès des personnes en situation de handicap et des professionnels, lors de conférences débats (**soirées de la Grange**). Nous rappelons la soirée organisée sur les réformes générales des politiques publiques. Nous avons également proposé avec l'aide de nos associations adhérentes des soirées sur la connaissance des différents handicaps, auxquelles s'est intéressé un public nombreux formé de bénévoles, de parents, d'étudiants, de professionnels : «Handicap psychique», «Autisme de haut niveau : Syndrome d'Asperger», «Surdité, comment communiquer». Une dernière rencontre aura lieu le 25 juin sur le thème "Handicap de l'enfant, travail, parentalité : une conciliation impossible ?", à laquelle nous vous invitons nombreux.

Nous poursuivrons ces animations l'an prochain. C'est dans ces rencontres que nous devons affirmer notre positionnement d'instance représentative de la parole des personnes handicapées. Il nous faut renforcer une parole forte et cohérente face à la parole institutionnelle.

Dans le but de sensibiliser au handicap, nous avons participé, à la «Fête de l'Enfance» organisée par la Ville de Grenoble et les Francas en novembre 2008, temps fort d'une journée qui a vu passer 3 500 enfants et leurs parents, qui sont venus jouer avec les jeux et livres de la mallette pédagogique et s'essayer à un parcours sensoriel.

Et bien sûr, comme promis, notre **site Internet** a vu le jour en décembre 2008. Nous espérons qu'il remplit son rôle de source et de partage d'information ainsi que de vecteur de communication. Ce site est aussi le vôtre et nous vous invitons à partager amplement vos informations.

Nous poursuivons nos **relations avec les partenaires de la Grange du Château** qui sont, rappelons le, OPTICAT, partenaire depuis notre arrivée, et depuis deux ans dans le cadre d'une logique de rapprochement entre le secteur gérontologique et le secteur du handicap, les Associations ALERTES et ALMA Isère, auxquelles s'est adjoint ALMA Handicap 38. Malgré ce rapprochement géographique, il nous faudra être plus vigilants à l'avenir afin ne pas superposer des rencontres publiques au même moment.

Si nous avons eu l'assurance du Conseil général du financement des loyers des associations Alertes et Alma Isère, nous n'avons par contre pas eu de nouvelles du centre ressources interassociatif et inter âge et du poste d'animateur de la vie associative proposés en 2006, suite à une recommandation des schémas, et nous le regrettons.

Nous avons toutefois continué à mettre régulièrement nos salles de réunion à la disposition d'associations, à la fois du secteur handicap et du secteur gérontologie. Nous avons également accueilli régulièrement des réunions organisées par l'Education nationale : le Comité de Pilotage et l'Assemblée générale du dispositif Handiscol', différentes formations (AVS...). Nous recevons aussi régulièrement dans nos locaux la Coordination pour l'Autonomie de l'Agglomération grenobloise («midi deux» d'information, entre autres). Ces réunions dans ce lieu de la parole associative donnent du sens et du lien entre les représentations institutionnelles et les personnes en situation de handicap et leurs représentants. De nombreuses associations utilisent également nos locaux pour l'organisation de formation auprès de leurs professionnels. Ce lieu est nécessaire à la vie associative, sa fréquentation en est la preuve irréfutable.

Nous avons interpellé à plusieurs reprises cette année les **parlementaires** (députés et sénateurs), tant sur le désengagement de l'Etat par rapport au budget de fonctionnement des MDPH et du fonds de compensation, que sur le manque de ressources des personnes handicapées, la prorogation des contrats des Auxiliaires de Vie Sociale et plus récemment sur la suppression de postes d'enseignants dans les établissements médico-sociaux à la rentrée prochaine. Nos parlementaires répondent majoritairement à nos sollicitations, en interpellant le gouvernement et les ministères concernés. Nous voulons ici les remercier de l'intérêt qu'ils portent aux personnes handicapées et aux dossiers sensibles qui nous incombent.

Voilà donc très brièvement rappelé et de manière non exhaustive le travail réalisé cette année par notre office. Ce rapport montre bien, s'il en était besoin, l'importance de notre investissement pour tous.

Il faut encore aller plus loin : la participation des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels est plus que jamais nécessaire. Il faut renforcer notre collusion, éviter de nous disperser dans des réunions multiples sur le même thème, intégrer les groupes de réflexion de l'ODPHI au lieu de traiter certains sujets chacun dans son coin. C'est à ce prix que l'ODPHI conservera sa place privilégiée d'interlocuteur des instances décisionnelles et fera remonter comme le comité d'entente national, les besoins réaffirmés des personnes.

Nous souhaitons avant de conclure, rappeler à notre mémoire la perte de notre ami Joël CHAPRON, évoqué précédemment. N'oublions pas non plus, d'autres amis et proches collaborateurs, Claudette CHESNE, Présidente de l'UNA Isère, de l'ADPA, Vice-présidente d'Alertes, directrice de l'UDMI et ancienne première adjointe de la ville d'Eybens et Jean-Pierre TRIPIER, adjoint chargé des ressources à l'APF, qui ont marqué par leurs actions, leur dévouement, leur engagement associatif, la vie de notre secteur,

Dans le contexte de profonde mutation dans lequel nous sommes entrés, il est maintenant nécessaire d'adapter nos **statuts** à la nouvelle conjoncture. Nous avons engagé depuis deux exercices un groupe de réflexion sur leur modification. Nous avons bien avancé sur la réécriture de certains articles concernant notre positionnement et notre engagement, que nous proposerons lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire au cours du 4ème trimestre 2009.

Ce n'est plus un secret pour personne, je quitte mes fonctions de Président de l'ODPHI à l'issue de cette Assemblée générale, après cinq ans de vice-présidence aux côtés de Nelly et Marielle et quatre ans de présidence. Mon mandat en qualité de personne physique qualifiée se terminera en juin 2010, je serai encore présent avec la ou le futur(e) président pour l'exercice à venir.

L'ODPHI n'est pas identifiable à tel ou tel d'entre nous, c'est avant tout des valeurs partagées, c'est la mise en commun de réflexions, de projets communs. Cela signifie d'emblée que notre groupe possède un système de valeurs suffisamment intériorisé pour donner du sens et du dynamisme à nos actions partagées. Hannah ARENDT disait « Le pouvoir correspond à l'attitude de l'homme à agir de façon concrète. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle, il appartient à un groupe et continue à lui appartenir aussi longtemps que le groupe n'est pas divisé ». Alors gardons ce pouvoir de faire changer les choses.

Je voudrais exprimer à chacun d'entre vous mes remerciements pour ces années passées au sein du Conseil d'Administration.

L'ODPHI est une institution indispensable, elle mérite qu'on s'y investisse ; il y a encore tant de chose à produire, à innover, dans ce secteur en pleine mutation. Mais nous devons être attentifs à ce que les évolutions qui nous attendent puissent se réaliser dans le respect de la personne au lieu de se cacher derrière une multitude de procédures toutes plus contraignantes les unes que les autres, ne perdons pas notre âme.

« La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit. » (Oscar Wilde).

Jean-Paul GOUTTENOIRE
Président

RAPPORT DU TRESORIER

Les charges d'exploitation pour l'exercice 2008 s'élèvent à 171 500 €, les produits d'exploitation à 177 018 €.

Nous terminons l'exercice 2008 par un excédent de 5 518 €.

Il est proposé à l'Assemblée que l'excédent soit affecté au remplacement de deux ordinateurs et à l'achat de chaises pliantes pour éviter la manutention lors des conférences.

Pierre PEYRET
Trésorier



Office Départemental des Personnes Handicapées
de l'Isère

Le Conseil d'Administration de l'ODPHI réuni en séance le
13 mai 2009 fait la proposition suivante :

DELIBERATION N° 1/2009

« Le montant des cotisations 2009/2010 reste inchangé. »

**Cette proposition soumise aux votes est adoptée à l'unanimité
des membres présents ou représentés et sera soumise aux votes de
l'Assemblée Générale.**

Le Président

Jean-Paul GOUTTENOIRE



Office Départemental des Personnes Handicapées
de l'Isère

BAREME DES COTISATIONS 2009 SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

PRÉAMBULE : Les membres de droit, les membres d'honneur et les membres associés sont dispensés de cotisation.

Seuls les membres actifs règlent une cotisation.

ASSOCIATIONS : AU NOMBRE D'ADHÉRENTS *	
1 à 50	39,00 €
51 à 100	113,00 €
101 à 200	154,00 €
201 à 500	307,50 €
501 à 1000	410,00 €
1001 à 2000	512,50 €
+ 2001	615,00 €
FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS :	
Forfait	615,00 €
ORGANISMES MUTUALISTES :	
Forfait	717,50 €
FONDATEMENTS :	
Forfait	820,00 €
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES :	
Coût à la place	10,25 €
PERSONNES PHYSIQUES QUALIFIÉES :	
Forfait	20,50 €

* Au 31 décembre de l'année précédente

RAPPORT D'ORIENTATIONS

Nous vous proposons les orientations suivantes pour l'année à venir :

- ✚ Renforcer la représentation et l'implication des personnes en situation de handicap au sein des coordinations territoriales de l'autonomie,
- ✚ Veiller à la réalisation des schémas départementaux en cours et anticiper les prochains par un rôle actif au sein de la Coordination Départementale de l'Autonomie et des futurs groupes de travail,
- ✚ Œuvrer à la mise en place de l'observatoire départemental du handicap,
- ✚ Mettre en place le centre ressource inter associatif et inter âge pour améliorer la convergence personnes âgées et personnes handicapées,
- ✚ Apporter notre expérience et notre expertise associative départementale dans les instances représentatives des personnes en situation de handicap au sein de l'Agence Régionale de Santé,
- ✚ Veiller à être attentifs à l'évolution législative et réglementaire du 5^{ème} risque,
- ✚ Mettre en concordance nos statuts avec les enjeux à venir.

Jean-Paul GOUTTENOIRE
Président